



Maire de JALOGNY
2 Route de Saunat
71250 JALOGNY

☎ 03 85 59 11 55
mairie@jalogny.fr

Compte rendu & Procès-Verbal

de la séance

du conseil municipal du 07 septembre 2021

(convocation du 01/09/2021)

Président : M. Patrick TAUPENOT

Présents : M. Daniel GELIN, Mme Isabelle DESSAUGE-BOUHAMIDI, M. Werner PFAU, Mme Sylvie CALAUDI, M. Jean-Luc DUCROUX, Mme Bernadette AUBLANC, Mme Annick JAKUES, M. Bruno MARIZY

Excusés : M. Thomas FILIATRE, Mme Elodie HEREAU

Pouvoirs : M. Thomas FILIATRE donne pouvoir à M. Bruno MARIZY

Secrétaire de la séance : Sylvie CALAUDI

Début de séance : 20 h 00

Fin de séance : 22 h 25

Ordre du jour:

Assurances risques statutaires - CGD71

ONF - Inscription à l'état d'assiette 2022

Demande de fonds de concours en fonctionnement

Fermages

Remboursement des frais de fournitures pour expo inauguration grange communale

Frais de scolarité

Questions et informations diverses

PROCES-VERBAL DU 01 JUILLET 2021 :

Ce compte-rendu n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil:

Adhésion CDG Assurances statutaires AG2R 2022-2025 (DE 035 2021)

Frais de scolarité des enfants de Jalogny (DE 036 2021)

I. ASSURANCES RISQUES STATUTAIRES - CDG71 :

Le Maire indique que suite à la délibération du conseil municipal du 26/01/2021, le Centre de Gestion a terminé son appel d'offre et que le contrat d'assurance statutaire retenu est auprès de l'organisme AG2R PREVOYANCE - GRAS SAVOYE.

Il convient désormais de voter les taux de cotisation, après en avoir débattu le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité, les caractéristiques suivantes :

-Les agents affiliés à la CNRACL (titulaires ou stagiaires)

Le taux de cotisation voté pour l'ensemble des risques est de 4.82% avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, avec prise en charge des charges patronales à hauteur de 40%.

-Les agents affiliés à l'IRCANTEC (contractuels)

Le taux de cotisation voté pour l'ensemble des risques est de 1.16% avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire, avec prise en charge des charges patronales à hauteur de 30%.

II. ONF / Inscription à l'état d'assiette 2022 :

Le 1er Adjoint au Maire présente les propositions de coupes 2022 de l'Office National des Forêts, après en avoir délibéré le conseil municipal **DECIDE**, à l'unanimité, les conditions suivantes :

La parcelle 26 C est à reporter au moins à une année étant donné que la parcelle 22 est encore à faire en affouage (celle-ci est marquée depuis plus de 2 ans).

III.Demande de fonds de concours en fonctionnement :

Le conseil municipal, **DECIDE**, de renouveler la demande du fonds de concours auprès de la Communauté de Communes du Clunisois en charge de fonctionnement (consommation électricité, granulés de bois et salaire cantonnier) à hauteur de 5 000€. Cette somme correspond au remboursement de la cotisation versée au Service d'Incendie Départemental de Saône-et-Loire.

IV. Fermages :

Le bail contracté avec M. BIALOU Romain, en Roche, pour une surface de 8 hectares, ne correspond pas à la surface du pré exploitable. Seulement 4 hectares sont utilisables, le reste étant de la friche et du taillis.

Après en avoir débattu, le conseil municipal, **DECIDE**, à l'unanimité, de suspendre les fermages de l'année 2021 à 2024 inclus.

V. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE FOURNITURES POUR EXPO INAUGURATION GRANGE COMMUNALE :

Ce point est reporté à une prochaine séance.

VI. FRAIS DE SCOLARITE :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que les enfants de Jalogny sont en principe scolarisés sur Cluny, parfois des demandes sont effectuées sur des secteurs plus éloignés correspondant au secteur professionnel des parents. Il convient de décider de la participation pour toutes les demandes de dérogation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** que toutes les participations sur des écoles extérieures seront indexées sur le même tarif que l'école de CLUNY.

et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ces demandes.

VII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Commission "finances" :

Elle aura lieu le 13 octobre à 18h30.

- Dates des prochains conseils municipaux :

Le 17/11 à 20 heures,

Le 17/12 à 18 heures 30 suivi d'un repas.

Le Maire,
Patrick TAUPENOT



